

OU LE POLITIQUE MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 16 mars. — Fonds publics. Red. fermés. Cons. 82 3/4. — Cons. à terme, 83 1/4. — Act. de la banq. fermées. — On a reçu ce matin des dépêches de sir W. Clinton, commandant de l'armée anglaise en Portugal, datées du 12. Elles confirment le bruit que don Miguel agit sous l'influence de la reine douairière et sous celle d'une faction fanatique. Si l'y persiste, il perdra sans doute la confiance de tous les partis. Toutes les troupes anglaises, doivent être embarquées vers le 24 de ce mois.

— On lit dans le *Morning-Post* : « Nous nous abstenons dans ce moment de nous prononcer sur la probabilité que l'Angleterre s'engage dans une guerre contre la Russie, cependant nous n'hésiterons pas à dire que dans le cas que la Russie fasse marcher ses troupes sur le territoire de la Porte, sans y être provoquée d'une manière intolérable, enfin, sans y avoir été provoquée autrement que nous l'avons appris jusqu'ici, elle donne à l'Angleterre et à la France, par l'acte même, le droit indubitable de lui faire la guerre. Il ne reste plus qu'à savoir si deux puissances ou l'une d'elles croira expédient d'exercer ce droit. Nous sommes assurés que ni l'une ni l'autre ne se sent disposée à avoir recours à la guerre, à moins que leur honneur ou leurs intérêts essentiels ne l'exigent absolument. »

— Les moyens employés par M. Brunel pour rémédier à la dernière irruption de la Tamise, dans les travaux qui s'exécutent sous le fleuve, obtiennent un plein succès, et ce célèbre ingénieur ne doute pas de la réussite de son entreprise si les capitaux ne viennent pas à lui manquer. Il a jugé à propos de ne pas enlever toute l'eau qui se trouvait dans la galerie souterraine. Si cette opération devenait utile, elle s'exécuterait facilement en vingt-quatre heures, au moyen de la seule pompe à vapeur établie depuis l'origine à l'entrée du puits de descente.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Scio, le 24 janvier. — Le colonel Fabvier vient d'adresser au gouvernement grec le rapport suivant :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte d'un fait d'armes éclatant qui fait le plus grand honneur aux Hellènes.

« J'avais donné l'ordre d'occuper un point élevé nommé Ne-moreas, qui touche presque aux portes de la forteresse ; mais avant que cet ordre pût être exécuté, les Turcs sortis de la place au nombre d'environ mille hommes, attaquèrent eux-mêmes cette position. Le capitaine Ghécas, à la tête d'une trentaine d'hommes seulement, la défendit avec la plus grande valeur. Alors les ennemis tombèrent en masse sur la gauche et parvinrent à dépasser les positions des capitaines Papadopoulos et Néophitas, dont les soldats presque tous de Scio, prirent la fuite.

« Les Turcs, continuant à s'avancer, occupèrent la position dite *Turlotis* ; mais le 2^{me} régiment, composé de 225 hommes, s'élança sur ce retranchement et fit main-basse sur les ennemis. En même temps les corps irréguliers de la ligne droite s'approchèrent, et la ligne fut occupée de nouveau pendant que d'autres troupes, soutenues par un petit corps de cavalerie aux ordres du capitaine Juvet, attaquèrent les Turcs qui avaient occupé *Turlotis* et les poursuivirent vers la ville.

« Le carnage a été épouvantable. De mille Turcs qui sont sortis du fort, à peine cent y sont rentrés. Nous avons fait 30 prisonniers parmi lesquels un chef albanais. Les fossés de la grande place sont remplis de cadavres. Les chefs des Turcs et l'élite de la garnison ont été tués ; sept drapeaux ennemis sont tombés dans nos mains. Pendant l'action le fort lançait une immense quantité de bombes et de boulets.

« Notre perte s'élève à 40 hommes, morts et blessés. Parmi ces derniers, on remarque le capitaine Néophitas, j'ai été légèrement blessé moi-même. Notre plus grande perte est celle du capitaine Vontier, au service d'Hanovre, tué au milieu d'un bataillon ennemi où il avait fait un carnage effroyable.

« Des prisonniers nous ont appris que 500 Turcs, avec des munitions de guerre et de bouche, étaient arrivés dans la place, dont tous les chefs sont morts ou blessés. Sans ce renfort la place eût capitulé depuis long-temps. Le but de l'ennemi était de favoriser le débarquement des Turcs venant du côté de Tchesmé sous les ordres du pacha de Smyrne.

« L'honneur de cette belle journée est généralement attribué aux troupes régulières, et surtout au 2^o régiment. Je dois aussi de grands éloges aux chefs des troupes irrégulières, qui, quoiqu'elles eussent occupé toutes les hauteurs, ont fini par l'en déloger en lui causant une perte considérable. »

Signé FABVIER.

Un rapport du général Church, daté de Mytica le 4 février, annonce que Missolonghi, bloquée par terre et par mer, ne tardera pas à se rendre ; que le fort d'Anatolico eût été pris si malheureusement le capitaine Hastings n'eût été légèrement blessé ; que Omér-Vrione occupait toujours Arta, mais avec peu de troupes, et que les Grecs venaient de s'emparer de quatre convois de munitions destinés pour Missolonghi.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 12 mars. — Les nouvelles de Londres portent que dans les dernières conférences qui ont eu lieu entre les ambassadeurs de Russie, de France et lord Dudley, au sujet de la pacification de la Grèce, il a été résolu de faire une démarche collective auprès de la Porte, et d'inviter l'Autriche et la Prusse à l'appuyer. On a expédié en conséquence un courrier à Constantinople, et l'on ne pense pas qu'on emploie aucune mesure exécutive contre la Porte avant d'avoir reçu une réponse du divan.

FRANCE.

Paris, le 20 mars. — Un régiment de cavalerie qui était en garnison à Béziers, a reçu l'ordre de se rendre à Toulon.

— On lit dans le *Courrier*, journal confident de quelques ministres :

« Depuis quelque temps on s'est livré à beaucoup de conjectures sur la rentrée de M. le vicomte de Chateaubriand aux affaires. Le calcul des combinaisons qui devaient l'y ramener paraît toucher à sa fin. Les personnes, d'ordinaire les mieux informées, assuraient ce soir que la présidence du conseil des ministres a été offerte au noble pair. On disait aussi qu'une partie du ministère de l'intérieur a été mise à sa disposition ; on parle même de l'instruction publique comme ayant dû entrer dans ses attributions. Ce qui passe pour constant, c'est que M. de Chateaubriand sera du moins ministre sans portefeuille, et l'on ne serait pas étonné que l'ordonnance de sa nomination fût insérée dans la feuille officielle de demain.

— M. le duc de Mortemart, pair de France, capitaine des gardes à pied, vient d'être nommé ambassadeur extraordinaire en Russie.

Il accompagnera l'empereur Nicolas.

— Un journal dit que le conseil supérieur de la guerre va s'occuper d'un projet qui lui a été soumis par M. le maréchal Molitor. Il s'agit de l'organisation d'une espèce de réserve qui se composerait des jeunes gens soumis au recrutement et que les appels laissent disponibles chaque année.

— Le cours de M. Cousin, à la faculté des lettres, doit, ainsi que nous l'avons annoncé, être ouvert au 1^{er} avril de cette année. Ce n'est pas avec le simple titre de suppléant que M. Cousin rentre dans la chaire qu'il avait si honorablement occupée. Il est nommé professeur adjoint pour l'histoire de la philosophie ancienne ; tardive récompense, si bien méritée par l'importance et l'éclat de ses travaux, et qui, en l'associant au titre encore illustré par M. Royer-Collard, lui assure les droits et l'inamovibilité dont jouissent les professeurs des facultés.

— MM. Isambert, Ch. Ledru et Lermier, ont présenté avant-hier une requête afin de savoir s'il n'y a pas eu, depuis le 20 novembre, dans la gendarmerie, des mutations par suite desquelles il serait impossible de reconnaître quelques hommes signalés dans l'instruction.

— On lit dans la *Gazette de France* à propos des affaires de la Grèce les réflexions suivantes :

Le moment n'est pas encore venu où de nouvelles résolutions sont nécessaires dans les affaires de l'Europe. L'arrivée des Russes sur le Danube ne délie point le traité ; elle est une conséquence des conférences d'Akerman et ne porte point atteinte au traité du 6 juillet. Le manifeste ottoman ayant annoncé la violation des conventions faites à Akerman, le gouvernement Russe peut, sans manquer à ses engagements avec les autres puissances, occuper les principautés. Cette invasion de la Valachie et de la Moldavie, par les armées russes, peut même être considérée comme un pas de plus fait vers le but marqué par le traité de Londres puisqu'en faisant une diversion puissante à la guerre de la Grèce, elle contribue à arrêter dans ces contrées l'effusion du sang chrétien.

Il y a donc tout lieu de croire que l'Angleterre et la France ne garderont point le passage du Pruthi comme devant rompre le traité du 6 juillet. Ce serait seulement dans le cas où les armées russes franchiraient le Danube, et que les questions d'existence de l'empire ottoman se trouvant soulevées, non-seulement l'Angleterre et la France signataires du traité du 6 juillet, mais encore l'Autriche et la Prusse auraient à intervenir, et l'on sent aisément ce que les difficultés d'une invasion dans les pays compris entre le Danube et Constantinople donneraient de force à une médiation.

— Une jeune fille des environs de Madrid était entrée comme domestique chez un riche laboureur de Navalcarnéro, où elle déroba quelques bagatelles pour les envoyer à son père, jardinier pauvre et père de sept enfans. Aux approches de Pa-

Bues, elle se confessa de ces larcins à un curé qui lui infligea une pénitence à laquelle la nature de ses occupations l'empêchait de satisfaire. Elle en fit la remarque à ce curé qui mit à l'absolution de la faute de la jeune fille une condition outrageante. Menacé par elle de divulguer ses infâmes propositions, le curé dénonça à l'autorité sa pénitence; celle-ci condamnée pour vols domestiques à dix ans de réclusion dans la galère des femmes, s'échappa, alla demander un asile à ce même curé qui l'ayant conduite un soir dans sa chambre, fut frappé mortellement par elle d'un coup de couteau. Elle fit l'aveu de son crime, et fut, le 31 juillet 1827, condamnée à la peine de mort par le *garrote*. Son jugement devait être mis à exécution le 26 août suivant, mais le roi a ordonné de suspendre la sentence. Cependant on prévoit à Madrid le sort fatal de la jeune fille, de puissantes démarches ayant été faites près du roi pour que l'arrêt de mort soit confirmé.

Tous les militaires qui sont membres de la chambre des députés, sans distinction d'opinions politiques se sont réunis samedi soir 15 de ce mois, chez M. le général Sébastiani pour s'occuper de la pétition des officiers à demi-solde dont le traitement expire au 1^{er} juillet prochain. On assure que l'intérêt le plus unanime a été manifesté dans cette réunion en faveur de ces officiers dont le sort ne peut manquer d'éveiller la sollicitude du gouvernement, et qui a déjà excité celle de Mgr. le Dauphin. On espère qu'une ordonnance assurera bientôt à ces militaires un traitement qui leur permettra d'arriver au terme de leur existence sans être livrés aux horreurs du besoin.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 22 MARS.

Le prince d'Orange est parti hier de Bruxelles pour La Haye. Le roi quitte aussi aujourd'hui Bruxelles pour La Haye.

On croit que le voyage du prince d'Orange à Pétersbourg aura lieu à la fin du mois.

On s'occupe en ce moment de la formation de listes de citoyens notables, destinés à être présentés pour remplir les places d'officiers dans la garde communale de notre ville.

La *Gazette des tribunaux* contient un court historique de l'affaire de M. Ducpétiaux.

Lors de la descente du procureur du roi chez l'éditeur pour saisir tous les exemplaires de la brochure, M. Tarlier refusa d'en faire connaître l'auteur, mais M. Ducpétiaux informé de ce qui se passait s'empressa de se produire comme tel. C'est en effet sur une plainte de M. Asser que la poursuite a eu lieu.

On prétendit que la publication de la brochure constituait un crime de faux, comme attribuant à M. Asser, ce qui n'était pas son ouvrage. Subsidièrement, on y trouvait, 1^o escroquerie, en ce qu'on aurait voulu se créer un crédit imaginaire, au moyen du nom de M. Asser; 2^o calomnie; 3^o contrefaçon.

On dit que le ministère public a abandonné le premier chef de la prévention, pour s'en tenir aux points subsidiaires, on dit aussi, répète aujourd'hui la *Gazette*, qu'il a abandonné la poursuite en ce qui concerne M. Weissenbruch, et que la chambre du conseil n'a eu à s'occuper que des deux premiers prévenus.

M. le procureur du roi a formé opposition contre le jugement d'acquiescement; en conséquence l'affaire sera portée à la connaissance de la chambre des mises en accusation.

On mande de Gand, 20 mars: « Hier, une députation composée de MM. de Hert, curé et doyen d'Alost; Heineker, curé et doyen de Saint-Nicolas (pays de Waes) et de Raepsaet, secrétaire de l'évêché, s'est rendue à l'audience de S. M., à Bruxelles, pour lui présenter les hommages de Messieurs les vicaires-généraux du diocèse, à l'occasion de son heureuse arrivée dans nos provinces, et pour lui rendre compte des difficultés survenues, depuis peu de temps, au sujet des écoles dominicales confiées à leur direction, et dont l'existence parmi nous, remonte à plusieurs siècles. S. M. a daigné les accueillir avec sa bienveillance accoutumée et leur adresser les paroles les plus rassurantes. (Catholique.) »

Les curateurs des écoles des pauvres à Amsterdam ont fait, le 18, leur rapport annuel sur l'état de ces écoles. Cette solennité a eu lieu dans la vieille église luthérienne, et le président des curateurs, M. Jop den Hooft, l'a ouverte par un discours sur la civilisation des classes inférieures du peuple, considérée comme un objet de haute importance pour les classes supérieures de la société.

L'ouverture de l'école spéciale de menuiserie dont nous avons annoncé l'établissement, se fera dans les premiers jours de la semaine prochaine: nous avons déjà démontré les avantages que présente cette institution; on y enseignera la pratique de la menuiserie et la partie de la géométrie nécessaire à cette profession on peut se faire inscrire rue d'Avroy n. 534.

Les ridicules poursuites dirigées contre M. Ducpétiaux viennent d'être jugées comme elles méritaient de l'être, dès le premier pas de la procédure, et à l'unanimité des premiers juges. Car on sait que, d'après le code d'instruction criminelle qui nous régit, il faut cette unanimité pour faire sortir de prison ou pour empêcher qu'on y place provisoirement le citoyen accusé d'un crime. Ailleurs on exige l'unanimité des juges ou des jurés pour mettre un citoyen en prison et en accusation; chez nous, c'est tout le contraire: le juge d'instruction seul est le maître d'envoyer en prison tout prévenu, immédiatement après

l'avoir interrogé; mais si, plus tard, il reconnaît qu'il s'est trompé, il est sans pouvoir pour réparer son erreur, et la chambre elle-même serait d'avis que le délit imputé au prévenu n'exigeait pas l'emprisonnement préalable définitif, s'il n'y a pas de quoi offrir une caution. (Art. 114 et 130 du code d'instruction criminelle). La chambre du conseil est souvent composée d'une chambre ordinaire de trois juges, auxquels vient se joindre le juge d'instruction: trois de ces juges auront beau être convaincus qu'il n'y a pas le moindre indice de culpabilité contre un prévenu, s'il plait au quatrième de dire: moi je crois que le fait imputé constitue un crime, et je trouve des indices suffisants contre le prévenu, il faudra que celui-ci reste en prison et subisse un second jugement préparatoire devant la cour, sans pouvoir comparaître ni envoyer personne devant ces seconds juges pour présenter sa défense. (Art. 133.)

Ce n'est pas tout encore; les quatre juges de la chambre du conseil auront été unanimement d'avis que le fait ne présente ni crime, ni délit, ni contravention, ou qu'il n'existe aucune charge contre l'inculpé, le procureur du roi, peut, par sa seule opposition, empêcher l'élargissement du prévenu. (Art. 135.)

Honneur aux juges de première instance de Bruxelles, dont pas un seul, à ce qu'il paraît, n'a voulu faire usage de ces faciles moyens d'arbitraire, dans une cause où les poursuites n'ont pu être ordonnées que par une puissante influence. Mais qu'elle honte pour ceux qui l'ont commandée, d'avoir vu sanctionner la réprobation publique de leur conduite, par la décision unanime de juges encore amovibles de fait, mais consciencieux, qui ont ainsi reconnu tous qu'il n'y avait pas un seul indice de prévention fondée contre le jeune écrivain objet de ces poursuites odieuses.

Le ministère-public avait, dit-on, abandonné la prévention contre l'imprimeur, avant la décision de la chambre du conseil. C'est un pas fait, vers les doctrines constitutionnelles, qui mérite d'être signalé. Jamais, en effet, la liberté de la presse n'existera, tant que la responsabilité de l'auteur qui se nomme, ne suffira pas aux yeux de la jurisprudence. Nous avons déjà en l'occasion de le dire; l'éditeur est responsable à défaut de l'auteur, l'imprimeur à défaut des deux premiers et les distributeurs ou colporteurs à défaut seulement de tous les autres: tel est l'ordre établi par la loi fondamentale (art. 227) et par le bon sens. Sans cela et si l'on veut que tous ces instrumens soient responsables à la fois, jamais personne ne pourra faire imprimer une ligne, sans la soumettre à la censure excessive de son éditeur, de ses libraires et peut-être même des compagnons imprimeurs et des ouvriers chargés de brocher l'ouvrage. Un pareil système tuerait la liberté de la presse aussi sûrement que la censure. Félicitons donc le ministère-public de Bruxelles d'y avoir spontanément renoncé, dans cette occasion, à l'égard de l'imprimeur, M. Weissenbruch. Mais plaignons-le de s'être cru obligé de donner suite au surplus de l'accusation (1).

Quand à M. Ducpétiaux; nous le félicitons d'un premier succès qui ne peut manquer d'être suivi d'un autre plus éclatant. Possédé, comme il l'est, du désir de voir s'améliorer notre législation, et se former nos mœurs constitutionnelles, il se consolera facilement des vexations dont il est l'objet en pensant que cet odieux procès, a déjà puissamment contribué à éveiller l'attention publique sur les vices de notre législation en matière de délits de la presse et qu'en définitive il fera faire encore quelques progrès à l'esprit public et peut-être même à la jurisprudence. *Vaucluse*

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

On a exécuté dernièrement au conservatoire de Musique de Paris, une symphonie héroïque de Beethoven. Voici comment s'exprime M. Castil-Blaze dans sa *Chronique musicale* sur cette composition:

« Les personnes qui n'ont point assisté à ce concert ne peuvent se faire une idée de l'étonnante supériorité de l'orchestre qui vient d'exécuter la symphonie héroïque de Beethoven: c'est ravissant, cela tient du prodige. Pourquoi nous laissons-nous devancer par les étrangers? d'où vient que ce chef-d'œuvre, que les Allemands savent par cœur depuis vingt ans, ne nous a été présenté que la semaine dernière? Nous l'avions entendu réduit en septuor, en duo de piano, mais de semblables miniatures ne rendent que bien imparfaitement les images grandioses du dessin primitif.

« Une révolution s'est opérée dernièrement dans l'empire musical; elle produit des effets plus nouveaux, des tours d'une originalité plus piquante, des formes d'un ordre plus relevé qu'on n'en remarque dans l'œuvre de Beethoven? Et pourtant cette symphonie héroïque de nous et de fait, languissait dans nos bibliothèques, et notre insouciance l'a condamnée pendant vingt ans à un silence bien funeste pour nos plaisirs. Je ne tenterai pas de décrire les transports d'admiration et d'enthousiasme qui ont suivi les derniers accords de chaque morceau de cet ouvrage: sept ou huit salves d'applaudissemens ont servi d'accompagnement au finale; compositeurs et symphonistes, chacun a pris à part cette juste liberté. Je suis persuadé que tout le monde eût été charmé d'entendre une seconde fois, et sur le champ, cette merveilleuse symphonie: elle dure pourtant trois quart d'heure. Beethoven a imprimé à cet œuvre une grandeur; une magnificence, une exaltation qui se trouvent de temps en temps modifiées par des phrases d'une mélancolie profonde. Le menuet est ce l'on peut entendre de plus original et de plus ravissant. En un mot ce n'est pas Mozart, ce n'est pas Haydn, mais c'est aussi bien: c'est Beethoven tout entier. » *Rigault*

(1) D'après les journaux d'aujourd'hui le ministère public de Bruxelles avait renoncé à l'accusation, et s'était borné à soutenir les préventions correctionnelles! La chambre du conseil a fait promptement et bonne justice de ces accusations; mais son jugement unanime n'a pas encore mis fin aux poursuites. Le ministère a, dit-on, fait usage du pouvoir qu'il a de s'opposer aux ordonnances d'acquiescement et l'affaire sera jugée par la chambre d'accusation de la cour.

COMMERCE. — Bourse de Paris du 19 mars. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance de septembre, 102 fr. 10 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 cent. — Rente 3 p. 100, jouiss. du 22 juin, 69 10. — Action de la banque, 0000 00. — Emprunt royal d'Espagne 1825, 71 0/0. — Emprunt d'Haiti, 672 50.

Bourse d'Amsterdam du 20 mars. — Dette active, 53 1/8. Id. différée, 109 1/28. Bill de chance 18 1/4. Syndicat, 96 3/4. Rente remb., 92 3/4. Act. société de commerce 85 3/8.

Bourse d'Anvers, du 21 mars. Effets publics. Ils ont peu variés. Société de commerce, 86.

Change. Le Paris et le Londres à toutes échanges ont été demandés, ainsi que toutes les valeurs à terme.

Les taxes du PAIN à Liège du 22 mars, sont les mêmes que la semaine dernière.

ETAT CIVIL du 21 mars. — Naissances: 4 garç., 3 filles.

Décès, 4 filles, 3 hommes; savoir:

Hubert Joseph Tilkin, âgé de 82 ans, coutelier, rue de la Casquette, veuf de Marguerite Delchef.

Nicolas Henri Deniset, âgé de 79 ans et 8 mois, homme de loi, rue du Pot d'Or, époux de Claire Julie Lephilipponat.

Jean François Vanhove, âgé de 20 ans, soldat au bataillon d'artillerie transport train, en garnison en cette ville, célibataire.

SPECTACLE. — Aujourd'hui dimanche, les Dlle. Romanine, précédé du Colporteur, opéra en 3 actes.

Au premier jour, la reprise de Marie, opéra en 3 actes.

Très-incessamment la première représentation de la Somnambule Villageoise, vaudeville nouveau en 3 actes; Mazaniello, opéra en trois actes, de Carafa.

Vendredi 28 du courant, abonnement suspendu, il sera donné une représentation extraordinaire, au bénéfice de Mde. Caruel-Marido.

TEMPERATURE du 22 mars. — A 8 heures du matin, 5 degrés au dessus de zéro; à une heure, 7 degrés idem.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Adjudication de travaux. — Lundi 31 mars 1828, à onze heures du matin, il sera procédé dans la salle de ventes, à l'Hôtel de la Régence de la Ville de Liège, à l'adjudication publique par soumission et au rabais, d'un pavillon à construire dans le jardin botanique de l'Université.

Les ouvrages consistent en maçonnerie, charpente, menuiserie, serrurerie etc.

Les amateurs pourront prendre communication des plans, devis et cahier des charges, tous les jours depuis dix heures du matin jusqu'à midi, au Secrétariat de la Régence, où les soumissions devront être remises avant l'heure fixée pour l'adjudication.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

MM. les pères et tuteurs qui croient avoir droit pour leurs fils ou pupilles, aux places vacantes d'élèves gratuits à l'Ecole moyenne et spéciale de commerce, d'agriculture et d'Industrie, séant en cette ville, aux Carmes, rue Hors-Château, n. 128, sont invités à se présenter au directeur, d'ici à la fin de la quinzaine de Pâques, au local de ladite Ecole, ou en son domicile, rue des Dominicains, n° 826. Le directeur COQUILLHAT.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SALLE DES DRAPRIERS, SPECTACLE DE LA GAITÉ.

Aujourd'hui dimanche 23 mars 1828, LES EXERCICES ACROBATES, suivis des deux Chinois sur deux cordes, variées par les Pyramides et force d'Hercule, continuée par la première représentation du Savatier et le Financier, vaudeville, terminés par les Cosaques à Petit-Viers, pantomime en 2 actes.

Demain lundi, la Tante en colère, et les Marchandes de modes. (608)

Il s'est égaré, jeudi 20 mars, sur Avroy, une petite chienne d'arrêt blanche, marquée de tâches brunes, queue très-courte, répondant au nom de Diane. Récompense à la personne qui la ramènera, rue Féronstrée, n. 601. 497

Tart, derrière l'Hôtel-de-Ville, vient de recevoir des HUITRES anglaises très-fraîches à fl. 1-42 le cent. (274)

HUITRES anglaises chez Parfondry, derr. l'Hôtel-de-Ville. (138)

AU GASTRONOME, Pont-d'Ile, l'on reçoit chaque semaine, truffes du Périgord, poulardes du Mans, pâtés de Strasbourg et de Périgueux; confectionne aussi toutes sortes de pâtés froids, et sera constamment fourni de comestibles, trop long à détailler, etc.

A la Fontaine d'Or, rue de la Rose, Bonne table d'hôte, à une heure, à un prix très modéré, l'on trouvera journellement, chevreaux, patés froids, escargots, etc.

A louer, plusieurs petites chambres garnies, et une belle cave. (511)

Beau quartier garni à louer, sur la Batte, n. 1093.

Au protégé des amateurs, rue Pont-d'Ile n. 21,

Magasin de chapeaux superfins de Paris imperméables; à un prix très modéré.

On y fabrique également des chapeaux de soie première qualité sur feutre imperméable, grand bord, forme à la mode, prix 5 florins. (507)

A la Pensée, coin du Vinave-d'Ile, n. 35 à Liège.

Malaxhe, bottier et cordonnier de Paris, tient un dépôt de cirage anglais depuis nombre d'années avantageusement connu pour conserver la chaussure et conserve un beau noir, aussi brillant que le vernis. A 16 cents la petite bouteille, le flacon 60 cents, le demi à 32 cents; on vend aussi en détail cirage en pâte très-brillant et expéditif.

Les qualités estimables de ces compositions leur ont valu l'avantage sur beaucoup d'autres compositions de ce genre. (505)

Maison à vendre ou à louer rue Neuvice n. 985, s'y adresser. (502)

J. J. Temmers, marchand de fils et de rubans, est arrivé avec un nouvel assortiment de marchandises, au petit Pavillon anglais, rue Souverain-Pont à Liège; et reçoit en payement toutes les anciennes monnaies de cuivre. (509)

On cherche un élève en pharmacie. S'adresser à Mr. Rasquinet, pharmacien, à Huy, ou rue du Crucifix, n. 738, à Liège.

Joli quartier de garçon à louer pour le 1^{er} avril n. 608, rue Vinave-d'Ile. (397)

Jardin à louer, avec habitation rue Gravioul, près de la rue des Tanneurs. S'adresser rue Hors-Château, n. 435. (77)

Quartier à louer, quai de la Sauvenière, n. 816.

BANDAGES OMBILICAUX.

W. de Moll, expert bandagiste herniaire, près des Mineurs, n. 74, confectionne des bandages herniaires d'un genre tout nouveau, approuvé par une des commissions médicales du royaume comme présentant de grands perfectionnements. Le malade qui fait usage de ces bandages, se trouve à l'abri de tout accident et n'éprouve aucune espèce de gêne. Dans l'absence du Sr de Moll, un chirurgien de cette ville se chargera de l'application de ses bandages.

Dumont, à Flône, vend la chaux 1^{re} qualité à 3 fls 90 c. le muid mesure comme de coutume. (599)

Beau quartier garni à louer, sur la Batte n. 1093. (500)

Mlle Delacampagne, française, exerçant avec autorisation du jury d'instruction, les fonctions d'institutrice depuis 9 ans, et demeurant rue Neuvice, n. 956, désire prendre, comme pensionnaires, trois ou quatre jeunes demoiselles, de 8 à 12 ans. Les principes de la religion, la lecture, l'écriture, le calcul, l'étude de la grammaire française avec analyse expliquée, tous les ouvrages de femmes, sont l'objet des leçons de la classe d'externes que tient Mlle Delacampagne; elle met tous ses soins à former ses élèves, à l'amour du bien, au travail, à l'usage du monde. La santé, la bonne tenue sont aussi l'objet de sa surveillance ne quittant jamais ses élèves. Le prix de la pension est de fls. 42 50 c., par trimestre (blanchissage compris) on devra fournir le lit, et le linge nécessaire. M. Amiable professeur y enseignera l'écriture. (481)

F. Gasquy, négociant rue Féronstrée donne avis que son dépôt vient d'être entièrement réassorti en draps de toutes couleurs et toutes qualités, et que les prix en sont modifiés proportionnellement à la baisse des laines. Il a également reçu un bel assortiment d'étoffes d'été, pour pantalons, gilets en piqué et poil de chèvre, en dessins les plus nouveaux.

Il se charge lorsque les acheteurs le désirent de faire confectionner tout objet d'habillement au goût le plus moderne et par les meilleures ouvrières, s'engageant en outre à les tenir pour son compte dans le cas où ils seraient manqués dans leur confection. (496)

Beau et très bon Piano tout neuf à trois cordes, de six octaves et quatre pédales, caisse en acajou, à vendre à un prix très modéré. S'adresser à N. J. Franck, rue Table de Pierre, n° 499. (503)

A louer pour le 24 juin prochain, une maison composée, de plusieurs corps de logis, avec remise et écurie, n° 620, rue du Pot d'or, à Liège. S'adresser à M. B. Harzé, avoué, rue Lulai du Collège, n. 188. 491

On demande à obtenir la Sentinelle à moitié prix. S'adresser rue Pierreuse, n. 353. 487

Jardin avec maisonnette, situé rue Terre en Bèche, à louer présentement. S'adresser rue du Pont, n. 912. 912

A vendre du foin de première qualité, de la dernière récolte. S'adresser rue Chaussée-des-Près, n. 1400. (228)

Une bonne cuisinière bourgeoise et forte, peut se présenter rue Féronstrée, n. 829. 482

LE FABRICANT DE BONNETERIE DE TROYES,

Magasin rue de Sols, n° 648, à Bruxelles,

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un assortiment de trente mille paires de bas, bonnets, chaussettes, en blanc, écri et de couleurs, tels que bas de femmes depuis 30 cents la paire jusqu'à 3 fl. 50 cents; idem, à jours, depuis 38 cents jusqu'à 7 fl. 50 cents; idem, bas fil d'Écosse, jusqu'à 12 fl.; bas d'hommes depuis 58 cents jusqu'à 3 fl. 50 cents, à côtes et unis, en blanc, écri et de couleurs; bas d'enfants de toutes qualités et grandeur; bas noirs et gris, bon teint, tissés en 4 et 5 fils: aux derniers prix de fabrique.

Bas de soie, noirs et blancs, jupons tricotés, robes d'enfants; mille fichus assortis; foulards, cravattes de soie, de barège; étoffes pour robes, cotonnettes, etc.

Déballé place de la Comédie, n. 783. 468

Quartier à louer. S'adresser pour indication aux d^{elles} *Mathoux* et de *Sartorius*, rue Souverain-Pont, n° 319.

On demande une fille de boutique connaissant le commerce de librairie. S'adresser au n° 855 place du Spectacle.

On demande une fille sachant coudre et repasser. S'adresser au bureau de cette feuille. (418)

On demande une cuisinière rue Basse-Sauvenière n. 815. [47]

Une bonne, sachant coudre et munie de bons certificats, peut se présenter au n° 1011 derrière l'Hôtel-de-Ville. (506)

Un domestique sachant conduire les chevaux, lire et écrire, peut se présenter au n° 1392, vis-à-vis St. Pholien, Outre-Meuse. (488)

Lundi vingt-quatre mars courant, à dix heures du matin, en la demeure et par le ministère du notaire *Lys* à Verviers, les syndics définitifs à la faillite de Jean-Joseph Detillieux, feront réexposer en vente publique devant M. le juge de paix du canton de Verviers, le bâtiment de fabrique, teinturerie avec chaudières et ponts à laver la laine, placés sur le canal du ruisseau de Dison, situé rue des Foxhalles à Hodimont, numéro 149, sur la mise à drix de 4000 florins 50 cents, ainsi établie par la surenchère.

Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire *Lys*. S'y adresser pour plus amples renseignements. [451]

(374) La belle et grande maison sise à Liège rue Fond-St.-Servais, portant le n. 146, présentement occupée par M. Fumier, est à louer pour l'occuper au 24 juin prochain. On pourra même en faire l'acquisition avant qu'elle soit louée. S'adresser en l'étude du notaire *Keppenne*, rue St.-Hubert, n. 591.

Grand quartier à louer rue Souverain-Pont, n. 332 (59)

() Samedi 29 mars 1828, à 9 heures du matin, devant M. le juge de paix des quartiers réunis du Nord et de l'Est de cette ville, en son bureau rue Neuvise, n. 989, et par le ministère de M^{re}. *Dumont*, notaire à ce commis, en vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Liège, le 24 octobre 1825, dûment enregistré, il sera, à la requête de la D^{lle} Anne-Marguerite Massin et autres co-intéressés, procédé à la vente publique aux enchères,

D'une maison et dépendances, sur la Batte, Marché aux fruits, quartier du Nord de cette ville, et cotée n. 1076.

S'adresser pour les conditions à M. le juge de paix et notaire susdit.

(335) VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Lundi 21 avril 1828, pardevant M. Bouhy juge de paix des cantons de Sud et Ouest réunis, en son bureau sise rue Plattes Pierres n. 693 à Liège et par le ministère de M^e. *Delvaux* notaire à Liège, délégué par jugement du tribunal civil, séant en cette ville, en date du 26 novembre dernier, il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction de feux:

1° Une belle maison de campagne, bâtie à neuf, fort commode agréablement située et à côté de l'église, couverte en ardoises, avec jardin anglais, bosquets, prairie et enclos labourable, tout d'un tenant, clos de murs et de haies vives, contenant environ deux bonniers soixante deux perches.

2° Onze bonniers septante six perches de prairies et terre arable en plusieurs pièces.

3° Une rente annuelle et perpétuelle, de 5962 litrons 79 dès.

4° Et onze bonniers nonante et une perches 64 aunes carrées, de terre et prairie en plusieurs pièces.

Ces immeubles et les hypothèques de la rente sont situés en la commune de Villers Saint-Siméon, canton de Glons, à peu de distance de la grande route de Liège à Tongres, le tout est d'origine patrimoniale. S'adresser pour voir le cahier des charges au dit notaire *Delvaux*.

A replacer à moitié prix le *Courrier des Pays-Bas*, la *Gazette des Pays-Bas* et le *Journal de Desoer*. S'adresser chez *Rémont*, place de la Comédie. (471)

(348) A vendre ou rendre la maison n° 836, rue Basse-Sauvenière à Liège. S'adresser au n° 55, rue sous la Tour.

BELLE VENTE DE LIVRES

() D'histoire, agriculture, voyages, littérature, jurisprudence, médecine, piété, dictionnaires, et classiques etc. etc., qui aura lieu mardi 25 et jeudi 27 mars 1828, à deux heures de relevée par le ministère de M^e. *Delvaux* notaire à Liège, en son étude place Verte, où le catalogue se distribue, de même que chez *Loxhay* imprimeur, rue de la Magdelaine, au prix de 8 cents.

() Vente de Fleurs et d'Arbustes.

Mertens père, jardinier-fleuriste, membre de la société d'agriculture de la ville de Louvain, a l'honneur de prévenir le public que le mercredi 26 mars courant, à 2 heures, il fera vendre publiquement en la Jemeure de M^e. *Bertrand*, notaire à Liège, place St. Pierre, une nombreuse collection de plantes de serre, d'orangerie et de pleine terre, oignons à fleurs, arbres et arbustes pour jardins anglais, et plantes pour terre de bruyère, etc.

() Le lundi 31 mars 1828, à deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude du notaire *Delvaux*, Place-Verte à Liège n. 786 bis, et par son ministère à la vente aux enchères publiques en un seul lot, de deux belles et bonnes maisons, situées à Liège, l'une portant le n. 710, place de la Comédie et ci-devant rue des Dominicains, et l'autre portant le n. 331, en Bergerue. Ces deux maisons, qui par leur réunion ne forment plus maintenant qu'une seule maison, et qui néanmoins peuvent être séparées sans aucun inconvénient, présentent des bâtimens très vastes et bien distribués; quantité de belles pièces tant au rez-de-chaussee qu'aux premier et deuxième étages; deux cours; de belles caves; de grands greniers, pompe et citernes.

S'adresser pour voir lesdites maisons au propriétaire qui les occupe; et audit notaire *Delvaux*, pour prendre communication des conditions de la vente et des titres de propriété.

VENTE DE FUTAYE.

M. le baron de Potesta de Waleffes, rentier à Liège, fera vendre:

Le 28 mars 1828 à midi, dans son bois du Mostombe, commune de Landenne,

Et le 29 même mois, à la même heure, dans son bois de Sart Guerin, commune de Bas-Oha,

Quantité de marchés de beaux chênes, convenables pour poutres, vernes, etc.

La vente aura lieu au pied des arbres par le ministère du notaire *Loumaye*. (412)

(346) Le vingt-cinq mars mil huit cent vingt-huit à deux heures après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e. *Boulangier*, notaire à Liège,

Il sera procédé à la vente aux enchères d'une bonne et belle maison n. 8, ayant grand jardin, clos de murs, situé au commencement de Coronmeuse, commune de Herstal, ayant pour joignant vers Liège la dame veuve Lhoest, de l'autre côté M. Laloux.

Cette maison est dans une situation très-agréable, tant sous le rapport de la vue, que de sa communication avec la ville par la promenade du quai.

On peut la voir les lundi, mardi et jeudi de chaque semaine, l'après-dîné, depuis deux heures jusqu'à cinq. S'adresser à cette fin, et pour informations, à l'un des propriétaires à Coronmeuse, à côté de la maison occupée par M. Perot.

() Vente d'une belle maison pour sortir de l'indivision.

Mercredi, 26 mars 1828, à trois heures de l'après-dîné, il sera procédé par le ministère du notaire *Delexhy*, en son étude, rue Saint Séverin, à la vente définitive aux enchères d'une belle et grande maison, portant le n° 500, sise à Liège, place Saint-Jacques, avec cour, remise, écurie et un grand jardin garni d'arbres fruitiers. S'adresser audit notaire pour voir les titres de propriété et les conditions de la vente.

() Vente d'une belle maison à porte cochère et autres bâtimens, avec cour et 70 perches de jardin y attaché, situés à Liège, rue sous l'Eau n. 35, au faubourg d'Amercoeur.

Elle aura lieu le lundi 31 de ce mois, à trois heures de relevée, en l'étude du notaire *Paque*, où l'on peut prendre inspection des titres et conditions, qui présentent beaucoup de facilité pour le paiement du prix.

A louer, pour la St.-Jean, un quartier, rue Basse-Sauvenière n. 803, composé de douze pièces au moins, de plus un grenier, une cave et un petit jardin donnant sur le quai. S'adresser sur le Marché n. 992. (504)

A vendre plusieurs, rentes et pièces de bonne terre en détail, d'origine patrimoniale, Houtain l'évêque, Landen. S'adresser pour renseignements à M^e. *Dusart*, notaire, rue Féronstrée à Liège, ou à M^e. *Gaillard*, notaire à Bertrée, devant lequel la vente publique desdites terres et rentes aura lieu le 27 du mois de mars courant. (447)

La veuve *Bigot*, accoucheuse jurée, rue Haute-Sauvenière, n. 859, a des chambres garnies pour les personnes y faisant leurs couchés, et tient pension à juste prix. (491)